

CONCOURS « ÉCRITS POUR LA FRATERNITÉ »
ÉDITION 2016-2017

Ligue
des **droits de**
l'Homme

FONDÉE EN 1898



DU
PAIN
EN TEMPS
DE **PAIX**
EST MEILLEUR
QUE DU **GÂTEAU**
EN TEMPS DE
GUERRE

Qu'est-ce que la LDH ?

La Ligue des droits de l'Homme est une association généraliste attachée à l'universalité et à l'indivisibilité des droits politiques, économiques, sociaux et culturels. En faisant référence, dès le premier article de ses statuts, à la Déclaration des droits de l'Homme de 1789, mais aussi à celle de 1793, auxquelles se sont ajoutées la Déclaration universelle de 1948 et la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales de 1950, la LDH entend bien affirmer que, pour elle, la liberté ne se divise pas, alors même que la démocratie est souvent malmenée, en raison d'une situation de crise politique, économique ou sociale. L'ambition généraliste de la LDH l'amène ainsi à être présente sur de nombreux terrains et à prendre toute sa place dans bien des combats. Aujourd'hui comme hier, elle ne se contente pas de dénoncer les injustices mais s'efforce de promouvoir la citoyenneté politique et sociale de tous et de garantir l'exercice entier de la démocratie.

La LDH fonde le combat pour les droits de l'Homme sur un engagement civique et politique.

Laique, la LDH compte des membres de toutes opinions philosophiques et religieuses. C'est aussi une organisation politique, non partisane, qui se situe dans la République, quitte à en être la mauvaise conscience. Elle maintient un dialogue permanent avec l'Etat et se donne le droit de contrôler l'activité de ses structures, lorsque la défense des droits est en cause.

La LDH entretient, en toute indépendance, les rapports qu'elle juge utiles avec les forces politiques, associatives et syndicales, à l'exception de celles qui violent les principes pour la défense desquels elle a été créée. Par nature, elle favorise les rassemblements et les actions dans le cadre de nombreux collectifs. Elle s'y fixe deux règles : refus des exclusives et respect des partenaires, dans le processus de prise de décision et dans les actions.

Parce qu'aujourd'hui, ce sont des millions d'êtres humains en France et des milliards dans le monde qui sont privés de libertés ou sacrifiés à une sorte de raison économique qui voudrait, au nom du dogme de la loi du marché, faire accepter le chômage, la misère, voire la tyrannie. La LDH est membre de la Fédération internationale des Ligues des droits de l'Homme (FIDH), de l'Association européenne des droits de l'Homme (AEDH) et du Réseau euroméditerranéen des droits de l'Homme (REMDH).

« DU PAIN EN TEMPS DE PAIX ET MEILLEUR QUE DU GÂTEAU EN TEMPS DE GERRE. »

Les enfants et les jeunes que nous côtoyons connaissent la guerre. Abordée de diverses façons, elle fait partie de leur univers. Quotidiennement, les médias leur en proposent des images, souvent reprises en boucle. À l'école, les programmes d'histoire n'oublient ni la guerre de Cent Ans, ni la guerre de 39-45, en passant par la Grande Guerre dont la commémoration donne encore lieu à de nombreuses initiatives. Les récits de fiction qui évoquent la guerre connaissent eux aussi un succès qui perdure. *L'Illiade* reste un grand classique et les multiples adaptations cinématographiques de l'ouvrage de Louis Pergaud, *La Guerre des boutons*, montrent que les batailles rangées entre les Velrans et les Longeverne ont gardé toute leur fraîcheur. Enfin, au chapitre des fictions, comment pourrait-on ne pas faire référence à l'engouement de ces jeunes – et parfois moins jeunes – pour les différents épisodes de *Star Wars*, film devenu aujourd'hui objet de culte et de dérivés ô combien commerciaux !

Pour certains enfants qui ont fui des pays dévastés par des conflits, la guerre n'a, par contre, rien d'une fiction. Elle est – ou a été – une réalité malheureusement bien tangible. Plus que les autres, peut-être, ils en connaissent le prix et la douleur. Victimes directes ou non, il y a pourtant chez tous les jeunes une aspiration à la paix. Ils savent qu'elle protège leur vie et celle de ceux qu'ils aiment, qu'elle garde intactes les lieux où ils ont grandi, qu'elle est une des conditions pour leur donner accès à l'éducation et à un avenir heureux.

Dans un moment où les conflits qui se déroulent hors de nos frontières ont aussi des répercussions dramatiques sur le territoire français, il revient à la LDH de contribuer à cette éducation à la paix qui stipule que celle-ci n'est jamais acquise. Défense des droits de l'Homme, lutte pour le respect de la diversité culturelle et contre l'impunité des criminels de guerre, dénonciation des ventes d'armes, promotion de la démocratie... les entrées dans cette thématique sont multiples.

Comme tous les ans, les formes d'œuvres individuelles ou collectives seront les bienvenues, avec le souhait que l'écrit garde toute sa place, même si les productions visuelles ou audiovisuelles qui nous parviennent sont parfois d'une qualité exceptionnelle. D'ores et déjà, les nombreuses sections qui s'investissent dans ce concours peuvent prendre contact avec leurs partenaires habituels mais aussi s'ouvrir à d'autres. Bon courage à tous, et que l'imagination soit au pouvoir !

Françoise Dumont
Présidente de la LDH,
présidente du jury

LE CONCOURS

Créé en 1991, le concours « Poèmes et lettres pour la fraternité », renommé en 2005 « Écrits pour la fraternité », s'adresse aux classes de grande section de maternelle, de primaire, de collège, de lycée et d'institut médico-éducatif (IME), mais aussi aux individuels. Les textes sont classés et primés selon sept catégories :

- 1) GRANDE SECTION, CP ET CE1
- 2) CE2, CM1, CM2
- 3) 6^e, 5^e
- 4) 4^e, 3^e
- 5) LYCÉE
- 6) ŒUVRES ÉTRANGÈRES
- 7) IME ET AUTRES INSTITUTIONS OU CLASSES SPÉCIALISÉES

« ÉCRITS POUR LA FRATERNITÉ » — COMMENT PROCÉDER ?

Textes (en prose ou en vers, scènes de théâtre, textes de chanson) et autres œuvres (chansons en musique, vidéos, œuvres graphiques, objets)...

— Enseignants, éducateurs ou particuliers :

Envoyez les œuvres à la section LDH la plus proche de chez vous avant le 4 avril 2016, en joignant la fiche de participation bien renseignée avec l'autorisation de publication pour chaque œuvre.

— Sections et fédérations de la LDH :

Organisez un jury local et une première remise de prix vers la mi-avril : six œuvres écrites maximum doivent être sélectionnées dans chaque catégorie (trois individuelles et trois collectives) et sélectionnez trois œuvres classées « autres œuvres » (individuelles et collectives confondues).

Envoyez ensuite les deux meilleurs textes de chaque catégorie (individuel et collectif), et la meilleure œuvre classée « autres œuvres » de chaque catégorie, avant le 25 avril 2016 au siège national, avec la fiche de participation rattachée à l'œuvre correspondante.

N'hésitez pas à illustrer vos poèmes, scènes de théâtre, chansons et autres textes littéraires (format A4 maximum).

Dans chaque catégorie, les œuvres individuelles et collectives sont primées séparément. Les « autres œuvres » (graphiques, musicales et/ou vidéographiques...) font aussi l'objet d'un palmarès séparé.

INFORMATIONS PRATIQUES

- ▶ Téléchargez les fiches d'inscription des sections et les fiches de participation des enfants : www.ldh-france.org (rubrique « Concours »)
 - ▶ Retrouvez les contacts des sections et fédérations : www.ldh-france.org (rubrique « LDH en région »)
 - ▶ Contact au siège :
Ligue des droits de l'Homme – Écrits pour la fraternité
138 rue Marcadet, 75018 Paris
01 56 55 51 08, communication@ldh-france.org
- La fiche de participation, dûment remplie, doit impérativement être jointe à l'œuvre.

REMISE DES PRIX NATIONALE

Une fois le jury réuni, les lauréats seront ensuite invités, en juin 2017, à la remise des prix nationale, qui aura lieu à Paris et où leur seront remis des lots (livres, BD, jeux éducatifs, papeterie, CD, places de parcs d'attraction...). Pour chaque œuvre primée, le siège finance en principe l'équivalent d'un aller-retour en train 2^e classe pour un enfant et un adulte accompagnateur. N'hésitez pas, dès le début de l'opération, à tenter d'obtenir des subventions pour financer ces frais.

Collez ici l'adresse du jury local

(Si l'adresse n'est pas indiquée, veuillez téléphoner au siège de la LDH au 01 56 55 51 08)

DATES À RETENIR

2 avril 2017

Envoi des œuvres aux représentants locaux de la LDH (sections)

23 avril 2017

Envoi par les sections de la LDH au jury national des deux meilleurs textes (individuel et collectif) de chaque catégorie, et de la meilleure « autre œuvre » de chaque catégorie

Mai 2017

Réunion du jury national pour sélectionner les meilleures œuvres

Juin 2017

Remise des prix nationale, à Paris

Pour ne pas pénaliser les enfants, veillez à envoyer leurs œuvres dans les temps !

« ON NE NAÎT PAS CITOYEN OU CITOYENNE, ON LE DEVIENT »

BILAN ET PERSPECTIVES (2015-2016)

À nouveau cette année, des élèves de tous âges ont démontré une vraie ouverture d'esprit, une réelle sensibilité et une grande créativité en participant au vingt-quatrième concours « Écrits pour la fraternité », sur le thème de la citoyenneté. Grâce à l'engagement et au dynamisme des acteurs locaux de la Ligue des droits de l'Homme et de nombreux enseignants et animateurs, ce sont environ 4 000 jeunes qui ont pris part à cette belle initiative pour la fraternité qui, chaque année, permet d'enrichir notre réflexion sur un des thèmes majeurs des droits de l'Homme.

Un travail local

55 sections et fédérations de la LDH ont élargi leurs contacts avec des enseignants, des éducateurs et des établissements, afin de faire participer encore davantage de classes au concours.

154 établissements scolaires, des instituts médicaux spécialisés, des associations, des conseils municipaux de jeunes... ont, une nouvelle fois, proposé ce pari à de jeunes poètes en herbe. Avec le thème « On ne naît pas citoyen ou citoyenne, on le devient », nous avons souhaité amener les jeunes à réfléchir, à écrire, à créer sur le chemin qui mène à la citoyenneté.

Plus de 1 000 œuvres, dont 213 œuvres graphiques, musicales et/ou vidéographiques ont, dans un premier

temps, été primées au niveau local. À l'instar des années précédentes, la remise des prix locale a souvent donné lieu à l'organisation de manifestations diverses : expositions, représentations théâtrales, conférences en présence de personnalités du monde enseignant, politique et associatif.

La remise des prix nationale

Le samedi 18 juin 2016, 46 œuvres (16 individuelles et 30 collectives) ont été récompensées au niveau national.

Nous sommes reconnaissants à la MGEN d'avoir permis à la cérémonie de remise des prix de se dérouler dans leur grand amphithéâtre, constituant un cadre agréable et privilégié. Cent quarante personnes étaient réunies pour découvrir les lauréats et leurs œuvres primées. Les enfants ont présenté leur travail devant parents, enseignants et éducateurs, en présence de membres du jury et de membres du Bureau national de la Ligue des droits de l'Homme, dans une atmosphère chaleureuse, avant le goûter convivial.

Une mobilisation à poursuivre

Nous vous appelons dès aujourd'hui à poursuivre cette mobilisation, à relancer cet événement et à lui donner la place qui lui revient dans votre région. Avec ce concours, la LDH affirme sa dimension pédagogique. Il nous importe que les jeunes générations soient sensibilisées aux droits de l'Homme, aux thèmes qui nous sont chers. Et pour cela, nous avons besoin de vous, de votre ambition et de votre militantisme.



Remise de prix du samedi 18 juin 2016, grand amphithéâtre de la MGEN, Paris.

© DR

REMERCIEMENTS

La LDH adresse ses remerciements chaleureux au jury qui a participé à la sélection des œuvres, sous la présidence de Françoise Dumont :

- Martine Cocquet, secrétaire générale adjointe de la LDH
- Elsa Pavanel, créatrice de costumes et scénographe
- Gilles Porte, réalisateur, photographe
- Matthieu Porte, président de Jets d'encre - Association nationale pour la promotion et la défense de la presse d'initiative jeune

La LDH remercie la MGEN pour le prêt de son grand amphithéâtre, ainsi que tous ses partenaires pour leur soutien actif, fidèles mais aussi nouveaux, grâce à qui les lauréats furent largement récompensés :

Actes Sud Junior ; African Safari ; Albin Michel Jeunesse ; Aquarium de La Rochelle ; Aquarium du Grand Lyon ; Aquarium Sealand / parc aquatique Océanile ; Bayard presse ; Bergerie nationale ; Château de Chambord ; Château de Cheverny ; Château du Clos Lucé ; Cinémas MK2 ; Cinémathèque française ; Cirque d'hiver Bouglione ; Cirque Pinder ; Cité de l'espace ; Cité des sciences et de l'industrie / Palais de la découverte ; Clairefontaine Rodia ; Les éditions : Anne Carrière, Ecole des loisirs, Glénat, Rue du monde, Tonkam, Casterman, Dargaud, Didier Jeunesse, Dupuis, Langue au Chat, Larousse, Le Cherche Midi, Lito, Milan, Nouvelle arche de Noé Editions (Nane), Sarbacane, Talents hauts ; Espace Rambouillet ; Florida parc ; France loisirs ; Gilbert Joseph (boulevard Barbès) ; Grand Aquarium de Touraine et Parc Mini Châteaux ; Groupe Léa Nature / So'Bio étic ; Hachette Jeunesse ; *Journal des enfants* ; La Cité de la Mer (Cherbourg) ; *Le Monde* ; L'Étudiant ; Lulu Castagnette ; Max Havelaar ; Musée de Cluny ; Musée en herbe ; Musée de la poupée et du Jouet ancien ; Musée de la poupée ; Musée des Beaux-Arts de Lyon ; Musée des Miniatures et décor de cinéma ; Musée gallo-romain de Lyon ; Palais des glaces ; Parc Astérix ; Pilot Europe S.A. ; Réserve africaine de Sigean ; Réserve zoologique de la Haute-Touche ; Universal Music C.O Polydor ; Zoo La Palmyre



La Réunion des musées nationaux – Grand Palais (Rmn-Gp)
www.grandpalais.fr
www.boutiquesdemusees.fr

Suivre la LDH

f /ldhfrance @LDH_Fr g+ LDH France



LDH — Ligue des droits de l'Homme
138 rue Marcadet – 75018 Paris
Tél. 01 56 55 51 00 – Fax 01 42 55 51 21
ldh@dh-france.org – www.ldh-france.org